

CONTRAT DE QUARTIER VANHUFFEL À KOEKELBERG

Les contrats de quartiers donnent la possibilité de mettre en oeuvre des projets spécifiques de revitalisation urbaine dans des quartiers où les besoins s'en font particulièrement sentir.

La zone d'investigation du contrat de quartier Vanhuffel se situe sur le territoire de la commune de Koekelberg. Il s'agit d'une zone d'une vingtaine d'îlots. La mission confiée à **agora** est l'élaboration du programme quadriennal de ce contrat de quartier.

Dans une première phase, une enquête préliminaire a été réalisée. La situation existante de faite est synthétisée sur une dizaine de cartes (état du bâti, type d'occupation, équipements du quartier, inventaires des ventes et des locations, circulation, ...). Celle-ci est complétée par la situation existante de droit, une analyse des données INS du quartier (concentration de la population, éducation, chômage, confort des logements, ...), une inventarisation de l'infrastructure socio-économique, une description du climat social, etc.

La phase suivante « diagnostic, enjeux et opérations » a défini les pistes de travail.

A ce stade, on a déterminé le périmètre d'intervention et une liste des opérations projetées. Les opérations d'un contrat de quartier se situent premièrement au niveau des logements (volets 1,2 et 3). Le volet 4 englobe les réaménagements et les volets 5.1 et 5.2 concernent respectivement la construction d'infrastructures pour des équipements et des actions au niveau de la cohésion sociale du quartier.

Pour l'ensemble des projets un budget total d'environ 10 millions d'euro est à disposition.

La phase la plus importante est sans doute la phase « programme ». Une définition plus détaillée des projets permet la mise au point d'un programme quadriennal d'intervention qui comporte notamment le calcul des coûts, le bilan financier de l'ensemble, le phasage et le calendrier de réalisation.

Une telle mission nécessite d'assurer également une bonne coordination entre les différents acteurs publics et privés et d'aider au bon fonctionnement des organes mis en place, comme la CLDI (commission locale de développement intégré).

